

DOMICILIATION EN SUISSE



D1 – DOMICILIATION POSTALE

- Votre (vos) adresse(s) postale(s) :

VOTRE SOCIÉTÉ
c/o CCI France Suisse
Case Postale 6298
CH - 1211 GENEVE 6

et/ou

VOTRE SOCIÉTÉ
c/o Handelskammer Frankreich Schweiz
Rennweg 42
CH - 8001 ZÜRICH

et/ou

VOTRE SOCIÉTÉ
c/o Handelskammer Frankreich Schweiz
St. Jakobs-Strasse 25
CH - 4052 BASEL

- **Gestion du courrier** : Votre courrier est réceptionné, ouvert (sur demande), enregistré et retransmis selon un mode et une fréquence précisés dans le cahier de procédures.

D2 – DOMICILIATION ACTIVE

- Ligne téléphonique dédiée :

Une ligne téléphonique propre vous est attribuée. Les appels sont automatiquement déviés vers le numéro de votre choix (accueil de votre entreprise, votre portable, etc.). Les coûts de transfert de la CCI France Suisse vers le numéro choisi sont à votre charge.

Remarque : Selon votre demande, nous pouvons mettre en place un service local de prise d'appel. Les appels téléphoniques sont reçus à votre nom. Les messages téléphoniques sont pris et retransmis selon un mode et une fréquence précisés à l'avance et facturés au tarif horaire de 65.- CHF.

- Mise à disposition d'un service de télécopie :

Vous pouvez bénéficier du numéro de télécopie de la CCI France Suisse. Les télécopies sont retransmises selon un mode et une fréquence précisés dans le cahier de procédures.

TARIFS MENSUELS

PRESTATION	À GENÈVE	À ZÜRICH	À BÂLE	À GENÈVE, ZÜRICH ET BÂLE
D1 : Domiciliation postale	200.- CHF HT	200.- CHF HT	200.- CHF HT	250.- CHF HT
D2 : Domiciliation active	350.- CHF HT	350.- CHF HT	350.- CHF HT	400.- CHF HT

PRESTATIONS COMMERCIALES / FISCALES POINTUES

Merci de prendre contact avec notre service commercial pour l'élaboration d'un devis personnalisé selon vos besoins.



CONTACT

Olivier NEUHAUS

Tél : +41 22 849 05 75

Fax : +41 22 735 01 33

oneuhaus@ccifs.ch

L'acceptation des dossiers de domiciliation est soumise à l'approbation de la Direction de la CCI France Suisse.